



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Délibération n° 07

Date de convocation
15.03.2024

Date d'affichage
20.03.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 34

Objet : Travaux de réfection de voirie, cheminements et trottoirs : lancement d'une procédure adaptée ouverte pour la conclusion d'un accord-cadre

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – M. F. BOURDEAU par M. Y. LERAY – M. G. ALAPETITE par Mme C. LAFONT – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par M. JM. GUILBOT – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE – M. P. PELLOUX par M. D. ROUSSAUX.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 077-217701226-20240325-DEL_25MAR24__7-DE

M. Claude LUTTMANN a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Claude LUTTMANN, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Des marchés publics ayant pour objet la réalisation de travaux de réfection de voirie, cheminements et trottoirs sont régulièrement lancés par la commune.

Une procédure adaptée est lancée à chaque survenance d'un besoin.

La dernière opération de ce type concerne les travaux suivants : réfection de voirie, cheminements et trottoirs rues Gustave Courbet et la Clairière, avenue Paloisel (Marché 2023-17 lot 1) ; avenue André Malraux et rue de Lieusaint (Marché 2023-17 lot 2) et rues des Vallées, des Cerfs, des Belettes et contre-allée rue de l'Abreuvoir

(Marché 2023-17 lot 3). Ces trois marchés ont été conclus pour un montant total de 381 492,54 euros HT.

Afin de permettre à la Direction des techniques d'avoir une capacité d'action plus rapide pour la réalisation des travaux de réfection de voirie, cheminement et trottoirs et pour la fourniture de matériaux de voirie, il est proposé de recourir à un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. A chaque survenance d'un besoin, l'entreprise retenue devra chiffrer les travaux en fonction du bordereau des prix unitaires contractuel.

Les caractéristiques de l'accord-cadre sont les suivantes :

- Procédure : Marché à procédure adaptée.
- Décomposition : L'accord-cadre comprend un lot unique d'exécution
- Durée : L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il sera tacitement reconductible 3 fois 12 mois, soit 48 mois maximum.
- Date prévisionnelle de notification : 18 juin 2024.
- Estimation du marché : 2 millions d'euros HT sur toute la durée de l'accord-cadre.

L'estimation de l'accord-cadre est supérieure à 1 500 000.00 € H.T. En vertu de la délibération n°1 du 26 février 2024, l'approbation du Conseil municipal, préalable au lancement de la consultation, est requise.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée ouverte pour la mise en œuvre d'un accord-cadre à bons de commande.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22 4°,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 1°,

VU la délibération n°1 du 26 février 2024 relative à la délégation du Conseil municipal au Maire,

VU le budget de la Commune,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le lancement d'une procédure adaptée ouverte passée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, en vue de la réalisation de travaux de réfection de voirie, cheminements et trottoirs.

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 077-217701226-20240325-DEL_25MAR24__7-DE

S²LO

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Combs-la-Ville, le 25 mars 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Claude LUTTMANN

Pour : 34
Contre : -
Abstention : -

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 077-217701226-20240325-DEL_25MAR24__7-DE

